

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Science ouverte

## Abonnements aux revues scientifiques : l'Université de Lorraine définit le type d'accords qu'elle souhaite soutenir



L'Université de Lorraine a défini au printemps 2022 [un ensemble de bonnes pratiques de publications](#) à destination de sa communauté académique, dont [l'encouragement à ne pas recourir au paiement de frais de publication \(APC\\*\)](#), position également [adoptée par le CNRS](#) en avril 2022. L'Université de Lorraine poursuit aujourd'hui l'élaboration de sa politique en matière d'édition scientifique en précisant l'approche qu'elle entend adopter au sujet des accords signés avec les maisons d'édition scientifique.

Ces accords visent depuis la fin des années 1990 à permettre aux membres de la communauté académique (étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs et personnels d'appui) d'accéder en ligne au contenu des revues scientifiques publiées par ces maisons d'édition. Massivement souscrits par les universités en France et dans le monde, ces contrats ont permis d'augmenter considérablement l'accès au sein des institutions clientes mais les ont également placées dans une situation de dépendance qui s'est traduite par une hausse considérable, et non soutenable, des tarifs d'abonnement. C'est notamment [ce qui a conduit l'université de Lorraine à résilier](#), fin 2017, son abonnement au bouquet de revues de l'éditeur Springer.

Depuis 2015, un nouveau type d'accord a été proposé, couplant l'abonnement classique et la diffusion en accès ouvert de certains articles sur la plateforme de la maison d'édition. Qualifiés de « transformants », ces accords ont été adoptés par plusieurs institutions et consortia européens. Au moment où ce type d'accord se développe en France, il a semblé nécessaire à l'Université de Lorraine d'évaluer leur pertinence au regard de la stratégie d'ouverture de la science qu'elle déploie depuis 2018.

Le texte de positionnement a été validé lors du Conseil Scientifique de l'université du 29 novembre 2022 et présenté au Conseil d'Administration de l'Université de Lorraine du 13 décembre 2022. L'Université de Lorraine fait le constat que la plupart de ces accords dits « transformants » ne répondent que très imparfaitement aux principales dérives de l'édition scientifique, voire les accentuent car ils induisent une ouverture limitée des contenus, une poursuite de la hausse de la dépense, et un renforcement de la position dominante de certains éditeurs.

Toutefois, certains accords peuvent présenter un intérêt réel par leur capacité à transformer le modèle économique et à ouvrir la diffusion des revues (en particulier le modèle dit *Subscribe to Open*). C'est ainsi que l'Université de Lorraine :

- affirme son opposition aux accords dits « transformants » appliqués aux revues hybrides,
- affirme son soutien au modèle d'accès ouvert Diamant, qui permet aux chercheurs de diffuser leurs travaux en accès ouvert sans qu'ils n'aient à payer de frais de publication et d'y lire les articles gratuitement.
- étudiera au cas par cas les autres modèles économiques sur la base de principes mentionnés dans une note détaillée et [accessible ici](#) (également [en anglais](#)).

\* APC : frais de publication, traduit de l'anglais Article Processing Charges

Page 2/2

#### **CONTACT PRESSE**

Fanny Lienhardt  
Chargée de relations presse  
[fanny.lienhardt@univ-lorraine.fr](mailto:fanny.lienhardt@univ-lorraine.fr)  
06 75 04 85 65 / Twitter : [@fanny\\_lienhardt](#)